

**DELIBERATION N° 94-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SIAUD Alain	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BERTHIER Luc	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de pouvoirs :	07
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>57 (+1 NPPV)</b>

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CAFES : ESPACE DE VIE SOCIALE**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, signée en 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire se sont engagés à coopérer avec l'ambition de rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services pour les habitants de la Matheysine.

Un des axes stratégiques du Projet social de territoire concerne l'amélioration du vivre-ensemble.

L'animation de la vie sociale constitue un des leviers d'actions pour répondre à cet enjeu de société, en favorisant :

- L'inclusion sociale et la socialisation des habitants du territoire ;
- Le développement de la cohésion sociale ;
- Le développement du pouvoir d'agir des habitants, porté par des valeurs de respect de la dignité humaine, de laïcité, de neutralité, de mixité et de solidarité.

La CAF soutient le développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires, à partir de deux types d'équipements agréés : les Centres sociaux et les Espaces de Vie Sociale (EVS).

En Matheysine, il n'existait jusqu'alors aucune structure de ce type. Le projet social de territoire a permis d'engager une démarche partenariale en faveur de la création d'un EVS, porté par l'association CAFES.

L'agrément vient d'être délivré par la CAF pour une durée de trois ans.

En lien avec les objectifs du Projet social de territoire, il est proposé que la CC Matheysine soutienne l'association CAFES à hauteur de 20 000 € par an pendant trois ans (via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2027) pour le déploiement du projet de l'EVS à l'échelle du territoire. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Monsieur Jean-Michel BRUGNERA ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV) :

- **ACTE** le soutien de la CC Matheysine à l'association CAFES à hauteur de 20 000 € par an pendant trois ans ;
- **ADOpte** la convention d'objectifs telle-que présentée en séance ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

